

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025
RÉUNION ORDINAIRE

Le 30 janvier 2025, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués **le 22 janvier 2025**, se sont réunis dans la salle du conseil de la Mairie à **20h30** sous la présidence de **Madame SCALA Anaïs, Maire de la commune**.

Nombre de Conseillers	Membres	Présent	Excusé	Absent	Donne pouvoir à
En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 12	SCALA Anaïs	X			
	METAY Muriel	X			
	COSSIAUX Laurent				VIAL Florian
	VIAL Florian	X			
	CAILLER Bernard	X			
	SOULIÉ Raphaël	X			
	GAILLARD Laure	X			
	MARTIN Mélanie	X			
	GARNIER Lauraine	X			
	VIAL Lauriane			X	
	PILADELLI Éric	X			
	METAY Laure				METAY Muriel
	BARGE Christophe				CAILLER Bernard

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance

Début de séance : 20h33

- **Approbation du PV du 5 décembre 2024.**

Le Conseil Municipal, après échange accepte à 12 voix la proposition.

- **Délibération autorisant la signature de la convention Tichodrome.**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat entre le Tichodrome et la commune de Marcollin afin d'œuvrer en faveur de la sauvegarde de la faune sauvage.

Le Tichodrome, dans la mesure de ses moyens, s'engage à :

- Recueillir les animaux sauvages blessés ou malades
- Venir chercher l'animal pour l'acheminer au Tichodrome
- Envoyer chaque année par mail le compte-rendu de l'assemblée générale

Afin de soutenir les actions du Tichodrome, la commune s'engage à verser une subvention annuelle dont le montant est fixé à 0.15 euros par habitant pour l'année 2025 soit : $633 \times 0.15\text{€} = 94.95\text{€}$

AUTORISE Le Maire à signer la convention avec Tichodrome pour l'année 2025, et à verser la subvention de 94.95€ à l'association.

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition.

- **Délibération dépôts sauvages, amande administrative.**

Le Conseil Municipal, après échange accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de REPORTER la délibération ultérieurement pour manque d'informations définitives.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Ville prudente

Fin de séance : 22h33

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 13 MARS 2025 – 20H30

Le Maire

La secrétaire de séance